



Signature de la nouvelle convention Accélérateurs PME et ETI Nouvelle-Aquitaine

lundi 1er novembre 2021, par [lpe](#)

Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et Guillaume Mortelier, directeur exécutif en charge de l'accompagnement Bpifrance, ont renouvelé le dispositif d'accompagnement de PME et ETI à fort potentiel et ont signé la nouvelle convention, en présence de Jean-Luc Fouco, président du directoire d'ADI NA le 21 octobre dernier.

L'objectif est de proposer aux dirigeants de ces entreprises prometteuses un accompagnement sur mesure ayant un effet d'entraînement sur la croissance de l'activité, la mise en œuvre des grandes transitions écologiques et numériques, la création de valeur et l'emploi dans la région. Ces accélérateurs PME et ETI ciblent des entreprises stratégiques, indépendantes et à fort potentiel de développement sur le territoire.

Ce programme est volontairement multisectoriel, réunissant **des entreprises de tous les secteurs** (industrie, services à l'industrie, agroalimentaire, BTP...) et de tous les départements de Nouvelle-Aquitaine. Ceci permet, lors des formations collectives notamment, une liberté de parole des dirigeants, une fertilisation croisée entre les entreprises, les filières et les territoires.

Pour Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine : *« Nous avons un travail collectif à mener pour faire renaître l'industrie en France. Il faut une complicité entre les entreprises du territoire et les pouvoirs publics. En ce sens, le Club des ETI permet ce dialogue permanent de proximité. Nous essayons de développer des dispositifs toujours plus ambitieux à l'image de nos Accélérateurs PME et ETI Nouvelle-Aquitaine : regarder à 360°, se remettre en cause, aider les entreprises à développer des produits propres, créer une communauté de dirigeants sont autant d'objectifs à relever au niveau régional. »*

Guillaume Mortelier, directeur exécutif en charge de l'Accompagnement chez Bpifrance, ajoute : *« Nous nous réjouissons de la signature de cette nouvelle convention qui marque la forte volonté de la Région d'encourager la croissance des PME et ETI de son territoire. Ces deux Accélérateurs s'appuient sur un dispositif éprouvé pour accompagner les entreprises à fort potentiel de croissance. Grâce à un programme de formation, de conseil et des opérations de mise en réseau, ces accélérateurs donnent aux entreprises les moyens concrets de leurs ambitions. »*

Pour Jean-Luc Fouco, président du directoire d'ADI NA : *« L'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine a, dès le départ, soutenu avec conviction et engagement ce projet fortement créateur de valeur pour les entreprises et nos territoires. »*

Une poursuite du programme qui intègre plus fortement la thématique de la transition écologique

Cette nouvelle convention confirme la volonté du Conseil régional de poursuivre pour deux nouvelles promotions 5 et 6, ce programme plébiscité par les chefs d'entreprise qui en ont bénéficié. Elle définit aussi les rôles respectifs des partenaires pour l'animation, la coordination des formations et l'accompagnement des missions conseil des promotions à venir.

Le programme, en particulier dans son volet formation, accordera une place accrue aux thématiques en lien avec la RSE et les transitions environnementale, énergétique et numérique.

Quatre volets principaux constituent le cœur du parcours suivi pendant 2 ans par les entreprises sélectionnées dans les Accélérateurs PME-ETI Nouvelle-Aquitaine :

- Du conseil avec, dès les premiers mois, l'élaboration d'une photographie d'entrée à 360° de l'entreprise qui analyse le positionnement de l'entreprise sur une dizaine d'items de la stratégie à l'organisation RH en passant par l'international, la croissance externe, le développement commercial ou la transformation digitale. En fonction des conclusions de ces diagnostics sur-mesure, seront diligentées des missions de conseil complémentaires ciblées sur un ou deux leviers de croissance identifiés (digital, international, commercial, croissance externe, etc.).

- Des actions de formation en présentiel, en partenariat avec des organismes de formations de 1er plan, pour faciliter la prise de recul stratégique, complétées par des ateliers de travail, durant les deux années de l'accompagnement.

- L'animation de la communauté des entreprises membres, leur mise en réseau avec l'ensemble des promotions Accélérateurs déployées à l'échelle régionale et du club ETI de Nouvelle-Aquitaine.

- Un suivi personnalisé et renforcé des projets de développement de chacune des entreprises ayant intégré le programme, par les équipes du Conseil régional, de Bpifrance et d'ADI Nouvelle-Aquitaine.

110 PME et ETI régionales bénéficient ou ont bénéficié de ce programme régional

Les 80 entreprises de trois premières promotions, après avoir identifié leurs leviers de croissance grâce au diagnostic stratégique, ont accéléré leur transformation en travaillant tout particulièrement sur 3 axes prioritaires : Stratégie, Organisation / RH / Management et Performance commerciale. Mais certaines d'entre elles ont également été accompagnées sur des sujets de performance opérationnelle, systèmes d'information, marque employeur, gestion du cash et gestions des stocks.

Les 30 entreprises des 4èmes promotions (20 PME et 10 ETI) sont actuellement à mi-parcours et resteront dans l'animation et l'accompagnement Accélérateur jusqu'à fin 2021.

Les 5e promotions débuteront leur parcours en mars-avril 2022

La prospection des entreprises qui intégreront les 5e promotions a débuté en septembre 2021 et comprendra des réunions avec témoignages de dirigeants « accélérés » dans les différents territoires néo-aquitains.